



Communiqué, 11 octobre 2011 / - C'est en compagnie de représentants des 14 organismes formant le Groupe de travail visant à réduire la vulnérabilité des personnes ayant recours à une assistance dans la gestion de leurs biens que le ministre délégué aux Finances, M. Alain Paquet, la ministre responsable des Aînés, Mme Marguerite Blais, et le président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers, M. Mario Albert, ont procédé au dévoilement de la brochure *La confiance, ça se mérite!* Par la même occasion, ils ont présenté un modèle de procuration simplifié.

« J'accorde une grande importance à ce que les citoyens aient accès à une information de qualité et à des outils qui leur permettent de faire les meilleurs choix pour eux-mêmes. Je tiens donc à souligner la contribution des organismes membres du groupe de travail. Ce dernier nous propose, en plus de son rapport, une brochure et un modèle de procuration qui peuvent être utilisés dès maintenant. Cette occasion me permet de réitérer tout l'intérêt que je porte à la protection des citoyens », a mentionné le ministre Alain Paquet.

Le groupe de travail a été créé à la demande du ministre des Finances du Québec dans le cadre d'un engagement pris dans le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées 2010-2015. Le mandat de ce groupe était de proposer des moyens pour réduire la vulnérabilité à la fraude des personnes ayant recours à une assistance dans la gestion de leurs biens.

« Collectivement, nous avons la responsabilité d'offrir des environnements sécuritaires aux personnes âgées afin qu'elles vieillissent tout en demeurant actives au sein de leur communauté. Je suis fière des résultats engendrés par le Plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance. Ces retombées positives témoignent de tout ce qui devient possible quand les différents partenaires se donnent la main pour une même cause », a pour sa part déclaré la ministre Blais.

Des outils efficaces

Le ministre Paquet a indiqué que la brochure, intitulée La confiance, ça se mérite!, a pour objectif de sensibiliser les consommateurs à l'importance de faire affaire avec un professionnel qualifié quand vient le temps d'investir ou de demander de l'aide pour la gestion de leurs affaires. Elle aborde différents thèmes, dont :

- choisir un professionnel;
- éviter les malentendus lorsque l'on confie un mandat ou que l'on donne une procuration à un professionnel;
- détecter la fraude;
- trouver de l'assistance.

Le modèle de procuration simplifié, quant à lui, contribue à améliorer la protection des mandants. Il comprend les éléments essentiels d'un mandat, dont l'identification du mandant et du mandataire, la révocation des procurations antérieures, les pouvoirs conférés et les limites et conditions du mandat.

La brochure et le modèle de procuration seront disponibles sur le site internet de l'AMF et auprès de tous les partenaires du groupe de travail.

{jcomments on}